



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°39/2014

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice

22

Présents

15

Pour

15

Contre

Non participation au vote

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept octobre à dix-sept heures,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Etaients présents : Messieurs Charles de COURSON, Jean-Marc ROZE, Yan MORAND, Patrice VALENTIN, Jean-Raymond EGON, Hubert ARROUART, Bernard DOUCET, Claude PAUL, Gérard GORISSE, Alain HIRault, Jean-Michel POINTUD, Roland BOULARD, Laurent BURCKEL, Jean-Louis DEVAUX.

Et Madame Olivette BARRE.

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE DES OFFICIERS MIS A DISPOSITION DE L'ENSOSP NON LOGES

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration,

Vu la convention avec l'ENSOSP,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **DECIDE** de fixer pour les officiers mis à disposition de l'ENSOSP non logés, le coefficient des IFTS à 8,
- **PRECISE** que cette disposition n'est valable que pendant la période de mise à disposition de l'ENSOSP.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
20 OCT. 2014
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.